

République Française

**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 16/2024****Séance du 28 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 mars 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme ORAND-GABRIEL, Mme FAUQUET

Absents excusés : Mme LIRON, M. JURADO, Mme BOUCHOT (donne pouvoir à Mme ORAND-GABRIEL)

Secrétaire : M. FARGES

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

**OBJET : BUDGET EAU BRUTE : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le compte administratif 2023 du budget général fait apparaître :

<u>Reports 2022 (pour rappel)</u>	
Excédent de la section investissement	16 217,91 €
Excédent reporté de la section fonctionnement	2 825,90 €
<u>Solde d'exécution</u>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	7 171,57 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement	-1 122,50 €
<u>Restes à réaliser :</u>	
Un reste à réaliser en dépenses d'investissement de :	-
Un reste à réaliser en recettes d'investissement de :	-
Besoin net de la section d'investissement	-

Le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section fonctionnement, soit en réserve pour assurer le fonctionnement de la section investissement.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil municipal décide :

- d'inscrire l'excédent de fonctionnement de 1 703,40 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) au budget primitif 2024.



Fait à Saint-Dionisy, le 28 mars 2024  
Le Maire,  
Jean-Christophe GREGOIRE